



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	09 Novembre 2018	<b>Séance du : 23 Novembre 2018</b>
	<b>Votes : 33</b>	L'An Deux Mille dix-huit, le 23 Novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 8	Abstention : 1	

Etaient présents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

### **Objet : Eau et assainissement – Réhabilitation des canalisations d'eau potable et des eaux usées, RD 128 à Brignac – Demandes de subventions**

Monsieur Viala rappelle aux membres du Conseil communautaire que La Communauté de communes du Clermontais, compétente en matière d'eau et d'assainissement a décidé de réhabiliter les canalisations d'eau potable (AEP) et des eaux usées (EU) situées sur la RD 128 à Brignac.

Le coût prévisionnel de ces travaux a été évalué à :

- 410 865 € HT pour les travaux sur les réseaux d'assainissement collectif,
- 65 038 € HT pour les travaux sur les réseaux d'eau potable.

Monsieur Viala propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'adopter le programme de travaux qui consiste à réhabiliter et renforcer les réseaux AEP et EU sur la RD 128 à Brignac dans les conditions susvisées,
- De s'engager à réaliser les études et travaux selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,

- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil départemental de l'Hérault et Etat (DETR), une subvention la plus élevée possible,
- D'autoriser le Conseil départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant et s'engager à la rembourser au Département en cas de "non-respect" de nos obligations,
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Viala et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ADOPTE** le programme de travaux tel qu'exposé ci-dessus,

**S'ENGAGE** à réaliser les études et travaux selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon et à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,

**AUTORISE** le Président à solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible,

**AUTORISE** le Conseil départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant et s'engage à la rembourser au Département en cas de "non-respect" de ses obligations,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX